



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PORTEURS DE PARTS DE FONDATEUR

Paris, le 8 juillet 2020

L'Assemblée générale des porteurs de parts de fondateur de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques (la Société) devait se réunir à huis clos, sur première convocation, le mercredi 8 juillet 2020 à 15h, au siège social Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini, 92935 Paris La Défense Cedex, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation, à nouveau, en tant que de besoin, de Monsieur Gilles Chodron de Courcel en qualité d'expert chargé d'évaluer le taux de conversion et le prix de rachat des parts de fondateur conjointement avec l'expert désigné par le Conseil d'administration de la Société, avec la mission et les pouvoirs prévus par les articles 4 et 5 du décret n°67-452 du 6 juin 1967 ;
- Conservation du procès-verbal de l'assemblée générale et de la feuille de présence
- Pouvoirs.¹

La Société avait reçu :

- des formulaires de vote par correspondance de six (6) porteurs de parts de fondateur totalisant 5.999 parts de fondateur sur les 29.473 parts de fondateurs existantes. Ces 5.999 parts de fondateurs représentent 20,35% du nombre total de parts de fondateur.
- zéro (0) formulaire de procuration.

Le quorum, fixé sur première convocation à la moitié des parts existantes, n'étant pas atteint, l'Assemblée Générale n'a pas pu se réunir.

Une deuxième assemblée sera convoquée sur le même ordre du jour dans les prochains jours. L'avis de convocation sera publié au Bulletin des annonces légales obligatoires, dans un journal d'annonces légales (La loi), et sur le site internet de la Société.

¹ Cf Avis publié au BALO n°74 du 19 juin 2020 et sur le site de la Société.